



FMEP
Secrétariat de l'association
Monsieur Urs Zenhäusern
Rue Pré-Fleuri 9, Case postale 503
1951 Sion

1213 Petit-Lancy, le 12 novembre 2015

CONDITIONS SPÉCIALES POUR LES MEMBRES DE LA FMEP

Monsieur,

Comme convenu lors de l'échange des divers messages, je vous confirme ce qui suit:

Définition: Tous les membres et les collaborateurs de la FMEP

Remise spéciale: En complément aux actions commerciales valables lors du jour de la commande, **MAZDA** accorde une remise de 6 % sur le prix net de vente.

Le prix client est constitué de la manière suivante:

- Prix catalogue y compris options d'usine
- Déduction des actions commerciales; pour les primes actuelles, veuillez s.v.p. consulter la page web <http://fr.mazda.ch/offres-speciales/aperçu/>
- Le résultat constitue le prix net
- Moins remise spéciale de 6 %
- Le résultat constitue le prix client

Sur les accessoires qui ne sont pas montés à l'usine, la convention de remise n'est pas obligatoirement applicable. Les frais de livraison sont fixés par l'agent qui livre la voiture.

Conditions: Tous les véhicules doivent être commandés et livrés par un agent officiel de la marque **MAZDA** de Suisse ou du Liechtenstein. Une attestation certifiant que les acheteurs et les collaborateurs sont membres de la FMEP doit être remise au concessionnaire **MAZDA** munie des signatures autorisées légales. Cette attestation est fournie à la FMEP par **MAZDA**.

Le véhicule acheté doit être facturé et rester immatriculé pendant une durée minimale de 6 mois au nom des membres/des collaborateurs. D'autres personnes sont exclues.

Durée de validité: Ces conditions spéciales sont valable jusqu'au 31 décembre 2016.

En espérant que nos produits donnent entière satisfaction aux membres et aux collaborateurs de la FMEP, je me réjoui d'une coopération très agréable.

Avec mes cordiales salutations

Eugen Kurmann
Business Development Manager
MAZDA (Suisse) SA

